



Sokoa

26 Route de Béhobie
BP 20119
F- 64701 Hendaye Cedex
France

T +33 5 59 482 482
F +33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14 074 470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101 Z

Hendaye, le 05 Août 2015

PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRES EN MATIERE DE BONNES PRATIQUES

Le 15 février 2005, sur décision du Président Directeur Général s'appuyant sur l'ensemble de l'encadrement, **SOKOA** a confirmé son adhésion au mouvement « **PACTE MONDIAL** » des Nations Unies.

Cette adhésion a engagé SOKOA à œuvrer pour le soutien et la promotion des 10 principes universels relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes et droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Une première communication sur de bonnes pratiques a été faite le 13 juin 2005 et renouvelée depuis tous les ans.

SOKOA confirme cette adhésion au Pacte Mondial et sa volonté de continuer à agir activement pour le respect de ces principes et le développement du mouvement, en se faisant prescripteur auprès de ses partenaires.

L'entreprise a introduit une mention communiquant son adhésion à GLOBAL COMPACT dans sa charte de l'actionnaire SOKOA. SOKOA est une PME qui compte environ 720 actionnaires.

Une mention et un lien figurent par ailleurs dans la rubrique « Liens Utiles », du site institutionnel de l'entreprise www.sokoa.com vers le site de GLOBAL COMPACT.

Mr ODRIOSOLA Pierre
Directeur général du Directoire



Sokoa

26 Route de Béhobie
BP 20119
F- 64701 Hendaye Cedex
France

T +33 5 59 482 482
F +33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14 074 470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101 Z

DESCRIPTION DES BONNES PRATIQUES MENEES EN 2014 ET PROJECTIONS



SOKOA a poursuivi son engagement en matière de Responsabilité Sociétale en structurant ses pratiques selon les lignes directrices et les principes de la norme ISO 26000 et s'est fait évaluer sur cette démarche une 1^è fois en juillet 2011 atteignant le niveau « maturité (3/4) ». Lors de l'évaluation de renouvellement en décembre 2014, le niveau maturité de SOKOA a été reconduit, ajouté à cela une nette progression du nombre de points attribués.

Principes n°1 et 2 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence, ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Une attention particulière est accordée à nos fournisseurs à risque avec un contrôle de 100% d'entre eux sur des cycles de 3 ans. Des visites sur site sont effectuées en utilisant comme support le questionnaire d'audit Initiative Clause Sociale (réalisé dans le cadre fixé par l'OIT).

Aucune violation des droits de l'Homme n'a été constatée au cours des 3 dernières années.

Principes n°3, 4, 5 et 6 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective, éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, abolir le travail des enfants, éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Tous les fournisseurs de l'entreprise sont signataires de notre Charte de Responsabilité Sociétale destinée à s'assurer du respect des normes internationales en matière de conditions de travail définies dans les différentes conventions de l'OIT.

Par ailleurs, il existe un accord d'intéressement, dont la 1^è application date de septembre 1982 (reconduit de façon ininterrompue et encore pour 3 ans en 2013), dans le cadre des dispositions des articles L 3312-2 et suivants du code du travail. Cet accord prévoit d'associer collectivement les salariés de manière égalitaire aux résultats et performance annuelle de l'entreprise, avec l'ouverture possible de son capital au personnel (souhaitant devenir actionnaire) en direct et par le biais d'un plan d'Epargne d'Entreprise.

Cet accord s'insère donc dans une politique d'ensemble qui tend à assurer aussi bien la réussite de l'entreprise que le partage de ses bénéfices avec un pourcentage important (autour de 40 à 50%) au profit de ses salariés.

Un accord « contrat de génération » a également été signé. Celui-ci prévoit des mesures en faveur de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi (nomination d'un tuteur référent et prévision d'un planning d'intégration), de l'emploi des salariés âgés (aménagement des fins de carrière, développement des compétences et des qualifications et accès à la formation) et la transmission des savoirs et compétences.



Sokoa

26 Route de Béhobie
BP 20119
F- 64701 Hendaye Cedex
France

T +33 5 59 482 482
F +33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14 074 470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101 Z

Ces principes sont également intégrés à la politique de l'entreprise avec une amélioration continue des conditions de travail (formation, prévention et évaluation des risques professionnels, égalité des chances, aménagements de postes, etc.) permettant notamment l'intégration de travailleurs handicapés, au-delà du seuil réglementaire.

Suite au changement de gouvernance, une élection de 2 salariés par leurs pairs pour siéger au Conseil d'Administration de l'entreprise a eu lieu en septembre 2014. Ces administrateurs ont les mêmes attributions (droits et devoirs) que les autres membres de cette instance.

Afin de pouvoir y jouer pleinement leur rôle, les salariés élus ont reçu une formation spécifique.

Principes n°7, 8 et 9 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement, entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Notre site de production d'Hendaye classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) continue d'être certifiée ISO 14001 (depuis 2006) en prenant en compte les textes réglementaires applicables ainsi que les aspects et impacts environnementaux significatifs maîtrisables. Cela se traduit par un programme de management environnemental qui récapitule les actions inhérentes à ces thèmes et toutes autres actions volontaristes initiées par SOKOA en faveur de l'environnement.

Démarche éco-conception – Certification NF-Environnement :

6 gammes de sièges sont actuellement certifiées NF-Environnement garantissant la prise en compte de tous les impacts environnementaux dus à la sélection des matériaux et composants, à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie des sièges.

Des minis sites internet spécifiques à ces gammes de sièges ont été créés afin de promouvoir notamment la qualité environnementale des produits. L'accessibilité aux informations environnementales depuis le site internet SOKOA a également été améliorée.

Approvisionnements bois

69% des achats bois et dérivés bois proviennent de source PEFC-FSC et nous prévoyons de poursuivre ce niveau de résultat pour l'exercice 2015.

Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire a été mis en place concernant les approvisionnements en provenance d'Italie où sont situés nos principaux fournisseurs. L'objectif pour 2014 était de transférer 28% des camions sur le rail. Le résultat atteint finalement était de 32%, soit un réel progrès compte tenu des contraintes logistiques.

Consommation énergétique

D'importants travaux d'isolation et de réfection de façade ont été faits au niveau du site de production qui permettent des économies d'énergie pour le chauffage et l'éclairage des postes de travail (isolation des parois, mise en place d'ouvrants plus grands, double-vitrage). Les résultats obtenus en 2013 et 2014 permettent de conforter une relative maîtrise des consommations électriques de l'ordre de 31,5 Kwh/M² de surface Usine (contre 33,3 kwh/M² en 2012).



Sokoa

26 Route de Béhobie
BP 20119
F- 64701 Hendaye Cedex
France

T +33 5 59 482 482
F +33 5 59 482 472
sokoa@sokoa.com
www.sokoa.com

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 14 074 470 €
RC 712 720 374 B Bayonne
APE 3101 Z

Filière de recyclage du mobilier professionnel en fin de vie

En 2011, SOKOA s'est associé avec d'autres fabricants français de mobilier professionnel pour mettre en place une société de valorisation du mobilier professionnel en fin de vie.

Ainsi la société VALDELIA (VALorisation des DEchets Liés à l'Ameublement) a vu le jour fin 2011 et a été agréé par le ministère de l'Ecologie fin décembre 2012.

Cet éco-organisme –dont Sokoa est actionnaire fondateur et administrateur- a pour but de collecter et de traiter les déchets d'éléments d'ameublement de professionnels sur le territoire français conformément au décret n° 2012-22 du 6 janvier 2012.

Cela est rendu possible par la mise en place d'une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <http://valdelia.org/>.

Optimisation gestion des déchets

Courant 2014, une étude a permis de mettre en évidence l'opportunité d'acquérir et financer l'investissement d'un équipement permettant le compactage des déchets générés sur le site. Cet outil doit permettre de densifier les déchets générés, d'améliorer les conditions de travail en minimisant notamment les manutentions par le personnel.

Principe n°10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et de pots-de-vin

SOKOA a mis en place depuis de nombreuses années une politique commerciale qui détermine clairement la marge de manœuvre de l'équipe commerciale. Cela lui permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir contre tout risque de corruption.

Par ailleurs, le suivi régulier (rapports écrits, contacts téléphoniques) de la force de vente par l'encadrement commercial, seul autorisé à accorder des remises supérieures à un certain taux, permet de limiter les risques de dérives dans la loyauté des pratiques.

SOKOA n'a à ce jour jamais eu à déplorer de pratiques de la sorte en son sein.

Principaux axes de travail pour 2015/2016

- Poursuivre et augmenter le transfert ferroviaire des approvisionnements en provenance d'Italie
- Poursuivre les améliorations de poste et de conditions de travail notamment par la mise en place d'outils d'aide à la manutention
- Mettre en place une solution industrielle optimisée pour des moyens de collecte et compactage des déchets
- Poursuivre dans la quête de filière alternative pour le traitement des déchets générés sur l'Usine et particulièrement les textiles
- Explorer et proposer des solutions visant à favoriser le maintien de la biodiversité locale dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement
- Poursuivre la veille sur opportunité d'introduction de matériaux biosourcés dans certains de nos produits en alternative aux produits issus de la pétrochimie
- Travailler avec le secteur de l'insertion